IMPORTANT - PASS SANITAIRE



Chers participants,

Pour celles et ceux d'entre vous qui ont choisi le format présentiel pour notre événement du **28 septembre** prochain, nous précisons ci-dessous les conditions d'accès à la salle de conférence, établies dans le cadre des règles sanitaires en vigueur à date.

Deux conditions impératives à votre participation le jour J :

- **Présentation d'un pass sanitaire*** à l'accueil de la conférence (contrôle effectué par le personnel de l'hôtel Mercure de Vanves).
- **Port du masque obligatoire** condition imposée par l'hôtel Mercure de Vanves pour toute réunion de plus de 50 participants dans la salle de conférence et dans les espaces de circulation de l'établissement.

Vous le comprendrez, aucune dérogation à ces obligations ne pourra être accordée.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement pour notre 10^e édition des Ateliers du Drive.





st Justificatifs (version papier ou digitale) constituant un pass sanitaire valide :

- ✓ Justificatif de statut vaccinal au Covid-19 (protocole complet) établi depuis au moins 7 jours.
- ✓ Preuve d'un test PCR négatif de moins de 72h;
- ✓ Preuve d'un test antigénique négatif de moins de 72h;
- ✓ Preuve d'un autotest négatif de moins de 72h réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé (médecins, pharmaciens, biologistes médicaux, infirmiers, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes). Ces autotests seront réservés asymptomatiques et non cas contact.
- ✓ Certificat de rétablissement (résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois) à la suite d'une contamination.